



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

Le conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire siège en séance ordinaire ce 10 janvier 2022, à 19 h, par voie visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

- M. Jonathan Moreau, maire
- M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jason Bergeron, conseiller n° 3
- Mme Prescylla Bégin, conseillère n° 4
- M. Denis Desaulniers, conseiller n° 5
- M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence : Martine Couture, directrice générale et Cathy Bergeron, directrice générale adjointe.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements

ÉTUDE :

6. SERVICE D'URBANISME

- a. Adoption du 1^{er} projet de Règlement no 920-2022 modifiant le Règlement de zonage no 590-2007
- b. Adoption du 1^{er} projet de Règlement no 922-2022 modifiant le Règlement de zonage no 590-2007
- c. Nomination au comité consultatif d'urbanisme (CCU)

7. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Engagement des préposés à l'arrosage et à l'entretien des patinoires
- b. Autorisation d'aller en appel d'offres pour le projet jeux d'eau
- c. Entretien ménager du centre Multifonctionnel (salle de bain et vestiaires)

8. SERVICE DES INCENDIES

- a. ...

9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Adoption du Règlement no 917-2021 modifiant le Règlement no 806-2017
- b. Autorisation d'aller en appel d'offres pour le pavage 2022



- c. Autorisation d'aller en appel d'offres pour services professionnels – prolongement de la rue de l'Ancolie
- d. Engagement à effectuer les mesures correctives quant aux exigences de rejet de la station d'épuration

10. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Adoption du Règlement no 919-2021 décrétant les diverses compensations, taxes et tarification pour l'année 2022
- b. Dépenses incompressibles
- c. Financement des dépenses liées à la tenue d'une élection

11. ADMINISTRATION

- a. Adoption du Règlement no 918-2021 modifiant le Règlement no 911-2021
- b. Avis de motion et présentation du Règlement no 921-2022 relatif à un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques
- c. Avis de motion et présentation du Règlement no 923-2022 modifiant le Règlement no 910-2021 établissant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale
- d. Envoi des comptes de taxes et factures impayés à la MRC de Lotbinière
- e. Don pour le 50^e anniversaire du CHSLD Saint-Apollinaire
- f. Vente d'une parcelle du lot 3 632 186 sur la rue Dufresne

12. AGENDA POLITIQUE

- a. ...

13. VARIA

- a. ...

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

18717-01-2022
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylle Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 janvier 2022 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

18718-01-2022
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité.



Salaires bruts payés - Décembre	
Bernard Ouellet	27 954.19 \$
Jean-Pierre Lamontagne	2 938.98 \$
Jonathan Moreau	6 982.24 \$
André Sévigny	6 032.77 \$
Julie Rousseau	6 458.31 \$
Alexandre D'Amour	2 938.98 \$
Daniel Laflamme	2 938.98 \$
Jason Bergeron	2 012.72 \$
Prescylia Bégin	2 012.72 \$
Denis Desaulniers	2 012.72 \$
Martine Couture	20 473.62 \$
Cathy Bergeron	13 935.69 \$
Martin Miller	13 617.79 \$
Renault Lepage	15 799.26 \$
Dany Lamontagne	15 719.37 \$
Jean-Michel Blouin	8 514.34 \$
Membres du conseil et cadres :	150 342.68 \$
Employés de voirie et bureau :	120 199.32 \$
Service de sécurité incendie :	55 760.57 \$
Bibliothèque et brigadières :	22 359.65 \$
Personnel de la SAAQ :	22 276.95 \$
Employés centre Multifonctionnel :	17 804.86 \$
Total des salaires bruts payés pour décembre 2021 :	388 744.03 \$

Comptes payés - Décembre		
C.T.M.	Livres pour la bibliothèque	326.34 \$
CSD - Service de la comptabilité	Cotisation syndicale - novembre 2021	761.63 \$
Ass. des pompiers Saint-Apollinaire	Club social - novembre 2021	216.00 \$
Raphaëlle Marion	Activité Ô'Hangar et remb. achats	322.17 \$
Mathilde Laverdière	Activité Ô'Hangar	68.00 \$
SAGE inc.	Assurances collectives - décembre 2021	8 019.51 \$
Hydro-Québec	Interventions	3 541.23 \$
CSD - Service de la comptabilité	Cotisation syndicale - décembre 2021	859.22 \$
Ass. des pompiers Saint-Apollinaire	Club social - décembre 2021	204.00 \$
Les constructions G.S. inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Stéphane Moreau et Michaël Roussel	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Club de patinage Les Dorisseaux	Subvention pour enfants de St-Apollinaire	3 900.00 \$
Laurent St-Onge	Subvention pour patinage artistique	100.00 \$
Opération nez Rouge	Contribution 2021	250.00 \$
Hockey mineur Lotbinière	Contribution pour l'album souvenir	360.00 \$
Claudie Asselin	Activité Ô'Hangar	93.50 \$
Rosalie Lemelin	Activité Ô'Hangar	102.00 \$
Mya Montminy	Activité Ô'Hangar	187.00 \$
Ministre des Finances	Honoraires profes. travaux route 273	6 699.02 \$
Carl Déry, Marie-Paule Bergeron	Remboursement de taxes	1 639.22 \$
9420-3924 Québec inc.	Remboursement de taxes	1 411.15 \$
Julien Labbé	Remboursement de taxes	1 927.03 \$
Denis Audesse, Johanne Sanschagrín	Remboursement de taxes	467.10 \$
Ferme Laurent Moreau inc.	Remboursement de taxes	332.76 \$
B.T.L. Immobiliers inc.	Remb. dépôt certificats de localisation	800.00 \$
Daniel Boulet	Remboursement de taxes	323.57 \$
Roger Lemelin, Lucie Jankowski	Remboursement de taxes	1 792.30 \$
Joel Bélanger Bergeron	Remboursement de taxes	2 340.68 \$
Construction Léandre Demers inc.	Remboursement de taxes	1 019.96 \$
Stéphane Lachance, Nancy Garneau	Remboursement de taxes	652.43 \$
Éric Laprise	Remboursement de taxes	271.40 \$
9384-5246 Québec inc.	Remboursement de taxes	2 012.79 \$
Keven Côté, Martine Savard	Remboursement de taxes	819.98 \$
Keven Côté	Remboursement de taxes	385.55 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Éric Bradette	Remboursement de taxes	3 559.87 \$
Groupe Pro-Fab inc.	Remboursement de taxes	2 939.93 \$
Joël Couture, Jean Patoine	Remboursement de taxes	197.84 \$
Willie Lefebvre	Remboursement de taxes	1 344.06 \$
Michel Labrecque, Annie Talbot	Remboursement de taxes	2 406.58 \$
Lynda Fortin	Subvention - restauration patrimoniale	10 000.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	33 303.85 \$
Ministre des Finances	Versement police 2021	508 448.00 \$
Bell Mobilité inc.	Modem station de pompage	111.56 \$
Télus	Fibre optique	83.63 \$
Vidéotron	Cellulaires	1 037.24 \$
Ministère du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	22 854.90 \$
Receveur général du Canada	Remise gouvernementale	15 347.76 \$
CARRA	Cotisation de novembre 2021	1 558.98 \$
Produits Suncor s.e.n.c.	Essence et diesel	3 541.27 \$
Groupe Négotel	Téléphones	1 022.94 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	57 458.25 \$
Bell Mobilité inc.	Modem station de pompage	113.17 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	26 231.48 \$
Receveur général du Canada	Remise gouvernementale	40 787.83 \$
Receveur général du Canada	Ajustement pour le mois de novembre	39.60 \$
CARRA	Cotisation de décembre 2021	3 072.21 \$
Jonathan Laliberté	Remboursement de taxes	333.84 \$
Gestion R.D. (2003) inc.	Remboursement de taxes	272.91 \$
Linda Desrosiers, Hélène Labrie	Remboursement de taxes	2 113.01 \$
Total des comptes payés pour le mois de décembre 2021 :		780 786.25 \$

Comptes à payer - Décembre

Abris Tout Genre G.Y. inc.	Portique avec porte rigide	1 782.11 \$
Apex Expert Conseil	Honoraires professionnels - rue Principale	59.22 \$
Arbitrage D. Garneau S.A.	Griefs	3 223.80 \$
Art Graphique Québec	Comptes de taxes	454.90 \$
Astus inc.	Frais GPS	370.22 \$
Atelier Mécanique 291 inc.	Freins balai Pélican	4 280.77 \$
Béda Distribution	Meule à tronçonneuse	167.58 \$
Joël Bélanger Bergeron	Entretien de la patinoire	175.50 \$
Logan Bergeron	Entretien de la patinoire	1 147.50 \$
Jeffrey Bergeron	Entretien de la patinoire	114.75 \$
Bi-Sports	Chandails de soccer, médailles et trophées	622.93 \$
Henriette Blais	Surveillance examens pompiers	40.50 \$
Bureau en Gros	Compteur de billets électrique, tableau magnétique	965.70 \$
Citation Buropro	Agrafes, trombones et ruban à mesurer	29.55 \$
Cam-Trac Bernières inc.	Mule	78.18 \$
Carquest Laurier-Station	Pièces et accessoires	274.41 \$
Laurent Cayer	Remb. achat de vêtements de travail	78.09 \$
CCM2 Architectes	Services profes. - agrandissement caserne	1 177.06 \$
CHEM Action inc.	Réparer pompe doseuse et pièces	2 171.31 \$
Citron Hygiène LP	Service éco aire à place Francoeur	154.46 \$
Clôture G.P. inc.	Clôtures : patinoire et 92, rue Principale	3 716.57 \$
COMBEQ	Cotisation 2022 pour 2 employés	707.10 \$
Les commerçants de la Chaudière	Cotisation	158.15 \$
Contrôle AC	Remplacer pièce défectueuse	37.77 \$
Cordonnerie Touche-à-Tout	Manteaux et bottes de travail	5 230.21 \$
Marc Côté	Remboursement achat de bottes de travail	181.60 \$
CRS Conciergerie Rive-Sud	Ménage hôtel de ville, place Francoeur et caserne	4 949.68 \$
Delivro inc.	Divers transports de colis	211.61 \$
École Nationale des pompiers	Formation et examens théoriques	3 465.49 \$
Englobe corp.	Services professionnels - patinoire couverte	9 122.85 \$
Entreprises Marcel Croteau	Joints et peinture	1 221.03 \$
Envir'eau Puits inc.	Forage et pompage de 2 puits et analyses de 9 puits	32 619.66 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Équipement d'incendie Rive-Sud inc.	Traitement des événements, surveillance, garage	110.39 \$
Éthier Avocats	Récupération des TVQ	1 016.90 \$
Eutofins Environnement inc.	Eau potable et eaux usées	602.19 \$
Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutations	145.00 \$
Formation prévention secours inc.	Inscription secourisme en milieu de travail	143.72 \$
FQM Assurances inc.	Assurances générales et modification de la police	130 094.77 \$
Gaston St-Pierre et associés	Honoraires professionnels	917.66 \$
Giroux & Lessard	Travaux rue Principale - Décompte no 4	21 753.91 \$
Groupe Archambault inc.	Livres pour bibliothèque	307.31 \$
Groupe G & G (2021)	Pièce pour étangs	1 209.54 \$
Hockey mineur Lotbinière	Subvention saison 2021-2022	10 068.72 \$
Imprimerie Sainte-Croix inc.	Lettrage camion de pompier	931.30 \$
Javel Bois-Francs inc.	Hypochlorite	986.74 \$
Kone inc.	Contrat d'entretien pour l'ascenseur	1 052.02 \$
L. Delisle 2014 inc.	Déneigement - retenues pour janvier	94 061.05 \$
Lab-Eau-Sol Environnement inc.	Nettoyant et extension électrique	470.94 \$
Camille Lamontagne	Remboursements	170.00 \$
Stéphane Laroche	Remboursement achat de bottes et vêtements de travail	400.00 \$
Laurentide Re/Sources inc.	Matières organiques	170.74 \$
Lawson Products inc.	Pièces et accessoires pour la patinoire	864.72 \$
Librairie Renaud-Bray	Livres pour bibliothèque	635.44 \$
Marché Veilleux	Mouchoirs et sucre	24.92 \$
Blanche Martineau	Entretien de la patinoire	81.00 \$
Martin & Lévesque inc.	Vêtements, écusson et altération	340.45 \$
Jacques Martineau	Remboursement réservation d'une salle	175.00 \$
Médias Transcontinental	Frais pour Apollinairois dans Publi-Sac	239.30 \$
Messer Lévis	Soudeuse	155.85 \$
Martin Miller	Location de camions	214.06 \$
La Mutuelle des Municipalités	Franchise	2 500.00 \$
MRC de Lotbinière	Gestion BFS ajustement, zonage, quote-part janvier	38 922.09 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part janvier - récupération	9 732.28 \$
Municipalité de Saint-Agapit	Entraide pompiers	6 173.79 \$
Municipalité de Saint-Antoine	Entraide pompiers	464.70 \$
Nordik Sports	Pièces et accessoires	1 826.76 \$
Normand Côté entrepreneur électricien	Travaux puits des Merles et patinoire	6 368.73 \$
Novicom Technologie inc.	Soutien informatique et écran	2 511.49 \$
NVIRA - Sol et matériaux inc.	Services professionnels travaux rue Principale	1 385.45 \$
Orizon Mobile	Temps d'antenne téléchasseurs	241.45 \$
Paysagiste 2000 inc.	Excavatrice loisirs, déneigement rural janvier	66 946.62 \$
P.E.S. Canada inc.	Ensemble de gyrophares sirène d'urgence	9 199.68 \$
Pièces d'autos Dumont inc.	Autos pompier et transport	925.55 \$
Pitney Bowes Canada	Location de timbreuse et compteur postal	415.67 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	738.05 \$
Atlantis Pompe Ste-Foy	Laiton, raccord, coupleur femelle	67.99 \$
Danielle Poulin	Surveillance examens pompiers	40.50 \$
Premier Tech Aqua	Visites UV	1 185.40 \$
Produits Capital	Gel désinfectant, accessoire balayeuse, etc.	763.79 \$
PG Solutions	Contrats d'entretien, installation d'un poste, licence	47 033.68 \$
Qualinet Environnement	Dégât d'eau, bris de la cafetière	3 364.02 \$
Québec Linge	Location de tapis	431.04 \$
Québec Municipal	Abonnement annuel	937.05 \$
Réal Huot inc.	Manchon réparation	514.81 \$
Recyc-Lav	Ramassage des gros rebuts nov. et déc.	2 529.46 \$
Régie intermunicipale	Quote-part janvier	26 765.70 \$
Rehausse ton look	Siège fourche et écusson	64.80 \$
Résotel	Ajout d'une ligne et résolution de problème téléphonique	379.42 \$



Roulement Techno inc.	Gratte, garage	186.37 \$
Sani-Orléanc inc.	Étangs	2 042.24 \$
Les Services Frimas inc.	Maintenance novembre 2021	1 203.51 \$
Signalisation Dépôt / Concept	Tsunami lampe portative	505.79 \$
Signoplus	Signalisation	1 210.19 \$
Sintra inc.	Bris d'aqueduc	196.40 \$
Énergies Sonic	Fournaise mazout	3 424.74 \$
Stanley Black & Decker	Signalisation	154.94 \$
Stanley Sécurité	Télésurveillance Place Francoeur	370.18 \$
Talbot Équipement Itée	Loisirs patinoire et voirie	191.18 \$
Therrien Couture Jolicoeur senc	Négociation 2020, griefs, consultations générales, etc.	35 759.29 \$
Terminex Canada	Service Protecta à place Francoeur	110.67 \$
Gérald Trottier	Remb. achat de pantalons de travail	100.00 \$
Uline Canada Corporation	Verres et couvercles à café	292.28 \$
Wurth Canada Limited	Gants et crampons à glace	511.20 \$
Xerox Canada	Frais photocopieurs	3 544.06 \$
Total des comptes à payer pour le mois de décembre 2021 :		628 566.91 \$

18719-01-2022
point no 6a

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NO 920-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité de réviser sa réglementation afin de l'adapter aux formes plus intensives d'occupation du territoire, et ce, tout en s'assurant que le cadre normatif reste cohérent avec les bonnes pratiques d'urbanisme;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité de modifier et de préciser l'usage des remises desservant une habitation multifamiliale;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le no 920-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18720-01-2022
point no 6b

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NO 922-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de la part d'un promoteur immobilier afin de permettre l'usage habitation multifamiliale (H-4) maximum de 20 logements, dans la zone 196C en bordure de la route 273;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;



ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le no 922-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18721-01-2022
point no 6c

NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement no 250-1996 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le CCU se compose de 5 membres résidents de la municipalité et de deux membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE Monsieur Keven Gosselin ne renouvellera pas son mandat au sein du CCU;

ATTENDU QUE Madame Maude Deslauriers-Talbot a manifesté son intérêt à faire partie du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer Madame Maude Deslauriers-Talbot à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans.

Le conseil municipal remercie Monsieur Keven Gosselin pour son excellent travail tout au long de son mandat.

Adopté à l'unanimité.

18722-01-2022
point no 7a

ENGAGEMENT DES PRÉPOSÉS À L'ARROSAGE ET À L'ENTRETIEN DES PATINOIRES

ATTENDU QU'une offre d'emploi pour l'entretien des patinoires extérieures pour l'hiver 2022 est parue sur le site internet et le Facebook de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'employé engagé sera Joël Bélanger Bergeron; celui-ci sera responsable de trouver ses coéquipiers pour l'aider dans ses tâches;

ATTENDU QUE, sous la supervision du directeur des loisirs, Dany Lamontagne, les tâches faites par les préposés seront :

- Arrosage des patinoires les soirs et les nuits au besoin.
- Entretien au besoin, avec le tracteur et la zamboni, les glaces les soirs et la fin de semaine.
- Exécuter toutes autres tâches qui pourraient améliorer la qualité de la glace ou améliorer l'expérience des patineurs.
- Produire une facture mensuelle.

ATTENDU QUE les préposés seront rémunérés 27 \$/heure et qu'ils seront payés une fois par mois, sur réception d'un rapport de temps travaillé;

ATTENDU QUE les préposés, étant travailleurs autonomes, seront responsables de leurs obligations envers les autorités fiscales et gouvernementales concernées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité



Que le conseil municipal demande à La Mutuelle des municipalités du Québec d'ajouter Joël Bélanger Bergeron à titre d'assuré additionnel, ainsi que son équipe d'employés, exclusivement en regard des activités prévues ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

18723-01-2022
point no 7b

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LE PROJET JEUX D'EAU

ATTENDU QUE les jeux d'eau ont dû être démolis pour l'aménagement de la nouvelle patinoire couverte;

ATTENDU QU'il est prévu de réinstaller de nouveaux jeux d'eau au parc Terry-Fox;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour l'exécution de ces travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres par le biais du site Se@o en ce qui a trait au projet jeux d'eau.

Adopté à l'unanimité.

18724-01-2022
point no 7c

ENTRETIEN MÉNAGER DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL (SALLES DE BAIN ET VESTIAIRES)

ATTENDU QUE le contrat d'entretien ménager pour les salles de bain et les vestiaires du centre Multifonctionnel est échu depuis le 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour effectuer l'entretien ménager de ces espaces;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue, soit Conciergerie Rive-Sud à 40 \$/h pour l'année 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accorder le contrat d'entretien ménager au seul soumissionnaire, soit Conciergerie Rive-Sud, au coût mentionné ci-dessus, selon les modalités inscrites au devis d'entretien ménager, pour une période de 3 ans.

Adopté à l'unanimité.

18725-01-2022
point no 9a

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 917-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 806-2017

ATTENDU QUE le Règlement no 806-2017 est entré en vigueur le 11 septembre 2017;

ATTENDU QU'un bâtiment commercial sera construit au 80, route de l'Ormière, et qu'il devient nécessaire de déneiger la route de l'Ormière jusqu'au rang Gaspé;

ATTENDU QUE de nouvelles rues seront construites dans la phase II du développement résidentiel « Le Jardin des Geais-Bleus »;

ATTENDU QUE des sections de la piste multifonctionnelle seront ajoutées sur la rue Chaîné et sur la rue du Geai-Bleu;



ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 6 décembre 2021 par Alexandre D'Amour, conseiller no 6;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 917-2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18726-01-2022
point no 9b

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LE PAVAGE 2022

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour l'exécution des travaux de pavage 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres par le biais du site Se@o en ce qui a trait au pavage pour l'année 2022.

Adopté à l'unanimité.

18727-01-2022
point no 9c

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS – PROLONGEMENT DE LA RUE DE L'ANCOLIE

ATTENDU QUE le centre de la petite enfance L'Envol a déposé un projet au ministère de la Famille pour la construction d'une nouvelle installation de 80 places subventionnées à Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE le centre de la petite enfance L'Envol a demandé à la Municipalité de Saint-Apollinaire de lui céder un terrain pour s'établir sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite contribuer à l'objectif de réussite de développement de nouvelles places pour les parents dans un milieu de garde éducatif de qualité;

ATTENDU QUE la Municipalité consent à céder un terrain sur la rue de l'Ancolie pour l'établissement d'un nouveau centre de la petite enfance;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite prolonger la rue de l'Ancolie pour localiser le nouveau centre de la petite enfance sur une partie du lot 6 336 236;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour les services professionnels reliés à un tel projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres par le biais du site Se@o pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis, la surveillance de travaux et pour le dépôt de demandes d'autorisation au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité.



18728-01-2022
point no 9d

ENGAGEMENT À EFFECTUER LES MESURES CORRECTIVES QUANT AUX EXIGENCES DE REJET DE LA STATION D'ÉPURATION

ATTENDU QUE dans le cadre de la demande d'autorisation pour le développement Jardin des Geais bleus (Phase 2 à Saint-Apollinaire), le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) demande de confirmer les mesures correctives prévues par la Municipalité afin d'assurer que les exigences de rejet pour les MES et le phosphore total à la station d'épuration soient respectées;

ATTENDU QU'un rapport d'une visite de diagnostic du système de SMBR-Étangs a été émis par Mabarex le 27 septembre 2021 (N° 7017). La visite de la station d'épuration a été réalisée le 13 juillet 2021. Les principaux objectifs de cette visite étaient de constater l'état de l'ensemble de la filière de traitement et d'évaluer les rendements. Les recommandations sont présentées à la fin du rapport pour les différentes sections de la station d'épuration (prétraitement, SMBR et les étangs);

ATTENDU QUE la Municipalité confirme que les recommandations de Mabarex énumérées ci-dessous sont réalisées :

Prétraitement

- Remise en fonction de l'aération dans le dessableur;
- Retirer les boues flottantes au niveau de la goulotte, par exemple avec un aspirateur industriel.

SMBR

- Déplacer le point de dosage du sulfate ferrique vers la sortie des SMBR, idéalement le coagulant devrait être ajouté directement dans la deuxième section de chaque SMBR pour assurer un maximum de brassage;
- Le rendement des SMBR pourrait être évalué en procédant aux analyses suivantes présentées dans le tableau 2. (*Les analyses requises dans le tableau 2 ont été envoyées à Mabarex. La Municipalité est en attente des résultats du rendement suite à la transmission des analyses.*)

Étangs

- Le rendement des étangs pourrait être amélioré en retirant les algues flottantes.

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité s'engage à réaliser les recommandations restantes mentionnées ci-dessous d'ici le 15 mai 2022 et démontrer que les normes seront respectées suite à la mise en place de ces mesures d'ici le 1^{er} juin 2022.

SMBR

- Nettoyage des rampes d'aération et des grilles; (*Deux méthodes sont présentement envisagées pour effectuer le nettoyage requis. La Municipalité est en attente d'une confirmation de la méthode à prioriser par Mabarex afin de poursuivre cette étape.*)
- Le rendement des SMBR pourrait être évalué en procédant aux analyses suivantes présentées dans le tableau 2. (*Des ajustements seront prévus par la Municipalité selon les résultats du rendement des SMBR.*)

Étangs

- Idéalement, un travail devrait être réalisé pour comprendre pourquoi les trois étangs sont envahis par des algues chaque année; (*La Municipalité a prélevé des échantillons d'eau et transmis les résultats des analyses à Mabarex et est en attente des conclusions de Mabarex afin de poursuivre le diagnostic.*)

Selon les taux de rejet mesurés pour le phosphore total et les MES après la mise en place des mesures correctives, la Municipalité effectuera des ajustements supplémentaires si nécessaire afin de respecter les exigences de rejet de la station d'épuration.

La Municipalité autorise la transmission du rapport de la visite de diagnostic N° 7017 de Mabarex et une copie de la présente résolution au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Adopté à l'unanimité.



18729-01-2022
point no 10a

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 919-2021 DÉCRÉTANT LES DIVERSES
COMPENSATIONS, TAXES ET TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2022**

ATTENDU QUE le code municipal et la Loi sur la fiscalité municipale précisent que les taux exigibles pour la compensation de services municipaux, les diverses tarifications, ainsi que les modalités applicables à ces taxes, doivent être fixés par règlement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce Règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 6 décembre 2021, par Daniel Laflamme, conseiller no 1 et qu'une présentation du Règlement a été faite à cette même séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un règlement portant le numéro 919-2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18730-01-2022
point no 10b

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

ATTENDU QU'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants, tels qu'adoptés par le conseil pour l'année 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les dépenses suivantes soient autorisées à l'avance à la condition que la Municipalité ait les crédits suffisants pour le paiement :

- Salaires
- Avantages sociaux
- Cotisations syndicales
- Frais de déplacement
- Frais de poste
- Assurances générales
- Services téléphoniques
- Immatriculation des véhicules
- Essence, huile et propane
- Électricité
- Contributions financières et subventions
- Remboursements de taxes et dépôts
- Frais de financement (intérêts)
- Remboursement dette à long terme (capital)

Adopté à l'unanimité.

18731-01-2022
point no 10c

FINANCEMENT DES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

ATTENDU QUE, suite à la sanction du projet de loi 49, les municipalités auront, à partir de l'année financière 2022, l'obligation de constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

ATTENDU QUE chaque année, le conseil devra y affecter des sommes suffisantes afin d'avoir constitué, l'année de l'élection générale, un montant équivalent au coût de la dernière élection générale ou de la précédente, selon le montant le plus élevé des deux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De créer un fond réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection.

De budgéter dans ce fond, pour l'année 2022, un montant de 33 029 \$.

Adopté à l'unanimité.



18732-01-2022
point no 11a

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 918-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NO 911-2021**

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a conclu une entente avec le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;

ATTENDU QUE le Règlement no 911-2021 établissant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale a été adopté le 5 juillet 2021;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de la conservation et la restauration des bâtiments d'intérêts patrimoniaux sur le territoire de Saint-Apollinaire et souhaite ajouter les propriétés de valeur patrimoniale bonne dans la liste des bâtiments assujettis au règlement no 911-2021;

ATTENDU QUE le programme d'aide financière à la restauration détermine les modalités permettant au partenaire municipal d'administrer l'aide financière pouvant être octroyée à des propriétaires privés d'immeubles possédant un intérêt patrimonial et qui sont situés sur son territoire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 6 décembre 2021, par Jason Bergeron, conseiller no 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 918-2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18733-01-2022
point no 11b

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 921-2022 RELATIF
À UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA
MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement no 921-2022 relatif à un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.

Une présentation de ce règlement est faite séance tenante.

18734-01-2022
point no 11c

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 923-2022
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 910-2021 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME
D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE**

Avis de motion est par les présentes donné par Jason Bergeron, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement no 923-2022 modifiant le règlement no 910-2021 établissant un Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale.

Une présentation de ce règlement est faite séance tenante.



18735-01-2022
point no 11d

**ENVOI DES COMPTES DE TAXES ET FACTURES IMPAYÉS À LA MRC DE
LOTBINIÈRE**

ATTENDU QUE les dossiers de vente pour non-paiement de taxes doivent être envoyés à la MRC de Lotbinière avant le 15 mars de chaque année selon les paramètres habituels;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire envoie à la MRC de Lotbinière tous les dossiers des contribuables dont les taxes et factures de l'année 2019 et autres années antérieures n'ont pas été payées à ce jour.

Adopté à l'unanimité.

18736-01-2022
point no 11e

DON POUR LE 50^E ANNIVERSAIRE DU CHSLD SAINT-APOLLINAIRE

ATTENDU QUE le CHSLD Saint-Apollinaire fête son 50^e anniversaire en 2022;

ATTENDU QUE leur mission est d'offrir des soins de santé à des personnes en perte d'autonomie, mais également d'être un milieu de vie accueillant, chaleureux et stimulant;

ATTENDU QUE les résidents qui bénéficient de leurs bons soins ont été des bâtisseurs auprès de la communauté de Saint-Apollinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder une aide financière de 500 \$ au comité Milieu de vie, composé d'employés, de bénévoles et de résidents du CHSLD afin de souligner de façon mémorable, le 50^e anniversaire.

Adopté à l'unanimité.

18737-01-2022
point no 11f

VENTE D'UNE PARCELLE DU LOT 3 632 186 SUR LA RUE DUFRESNE

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire du lot 3 632 186 du cadastre du Québec, sur la rue Dufresne;

ATTENDU QUE pour régulariser un empiètement, le propriétaire adjacent désire acheter une parcelle de 146.3 mètres carrés tel que décrite dans la description technique de Yannick Le Moignan, arpenteur-géomètre, dossier 2041, Minute 1378;

ATTENDU QU'une promesse d'achat et de vente a été signée entre la Municipalité et Monsieur David Vezie, propriétaire du 31, rue Dufresne, lot 3 632 187;

ATTENDU QUE le prix de vente a été déterminé à 3.25 \$ du pied carré plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE les profits de cette vente seront transférés au fond « parc et espaces verts » de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De vendre à M. David Vezie une partie du lot 3 632 186 du cadastre du Québec, d'une superficie de 146.3 mètres carrés, tel que décrit dans la description technique de l'arpenteur-géomètre Yannick LeMoignan, dossier 2041, Minute 1378, au prix de 3.25 \$ du pied carré plus les taxes applicables.

L'acheteur assume également tous les frais de notaire et d'arpenteur-géomètre reliés à la transaction.



D'autoriser le Maire Jonathan Moreau ou le Maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

18738-01-2022
point no 15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 10 janvier 2022 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

18739-01-2022
point no 16

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 10 janvier 2022 à 19 h 30.

Adopté à l'unanimité.

Jonathan Moreau,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Je, Jonathan Moreau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 7 FÉVRIER 2022